

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 25 septembre 2012

Convocation : 18/09//2012

Affichage de l'avis de réunion : 18/09/2012

Le 25 septembre 2012, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : (15)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, AUPETIT Jean Pierre, ALESSANDRINI Marie Claude, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, THARSILE Marie-Berthe, DEGUETTE Hervé, DUBOST Stéphane, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LEMIERE Delphine, JACQUET Charles, MAUGER Catherine,

Absents (4) : SAMSON Pascal, ROMERO Sandra, SADOT Jackie, Ghislaine BOUILLY.

Procurations (1) : Mme. Ghislaine BOUILLY a donné procuration à M. LEFRANCOIS Laurent.

Nombre de votants : 16.

Secrétaire de séance : Hervé DEGUETTE

1. Approbation du procès verbal de la réunion de conseil du 26 juin 2012.
2. Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales durant les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2012.
3. Modification du règlement du columbarium.
4. Avancement de trois agents : création de deux postes d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.
5. Délibération pour autoriser la programmation de l'effacement de réseaux et la pose de 25 candélabres route du Château et route de Sainte Croix.
6. Décision modificative relative au budget communal (sortie d'actif du camion et ouverture d'un crédit en investissement pour 25 candélabres).
7. Décision modificative relative au budget du camping les Dunes.
8. Décision modificative relative au budget des Habitations Légères de Loisirs.
9. Délibération autorisant le remboursement des administrés pour service non rendu (exemple : remboursement de la location de télévision suite à l'impossibilité de capter les signaux des émetteurs).
10. Délibération autorisant le remboursement de frais d'électricité imputés à l'association des Pêcheurs Plaisanciers (suite à une erreur de branchement).
11. Demande de remise gracieuse de pénalités d'un administré.
12. Modification du contrat Groupe Gras Savoie.
13. Création d'un tarif de location de la salle des fêtes pour deux jours fériés successifs en dehors des week-ends.
14. Affaires, questions, informations diverses.

.....
La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès verbal de la réunion de conseil du 26 juin 2012.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 26 juin 2012.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2. Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales durant les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2012. (délibération n°46/2012)

Les membres du conseil approuvent la liste des décisions ci-annexée.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3. Modification du règlement du columbarium. (délibération n°47/2012)

La commission « cimetière » s'est réunie le 18 septembre afin d'étudier un projet de modification de règlement du columbarium concernant le nombre d'urne par case, les plaques de recouvrement des niches et la mise à jour des tarifs de concessions de columbarium.

Nombre d'urne par case :

Sur la notice technique du columbarium fournie par la société OGF est indiqué que chaque case peut recevoir de deux à trois urnes de dimension courante. Le règlement du columbarium en son article 1^{er} n'autorise le dépôt que d'une seule urne dans chaque case. La commission souhaite autoriser le dépôt jusqu'à 3 urnes.

Il est proposé aux membres du conseil de modifier le règlement du columbarium en son **article 1^{er} : au lieu de** « Les niches peuvent recevoir 1 urne », il sera mentionné « Les niches peuvent recevoir jusqu'à 3 urnes ».

Plaques de recouvrement des niches :

Les concessionnaires ou leur famille demandent l'autorisation de graver les plaques de recouvrement. En échange, ils doivent redonner une plaque vierge identique. La commission propose d'intégrer le prix de la plaque dans la concession, cela conduit à modifier les articles 4 et 8 de la façon suivante :

Article 4 : **Au lieu de** « Le concessionnaire fera graver une plaque de 20 cm sur 16 cm qui sera apposée par le personnel communal sur la plaque de façade. », il sera mentionné : « la plaque de façade est intégrée au prix de la concession. Le concessionnaire pourra en disposer librement ».

Article 8 : Tarifs de la concession.

Tarifs actuels :

Concession de 30 ans pour une urne : 152 €

Concession de 50 ans pour une urne : 382 €

Proposition de nouveaux tarifs par la commission :

Concession de 30 ans pour une case : **225 €**

Concession de 50 ans pour une case : **455 €**

Les membres du conseil approuvent les modifications du règlement et des tarifs des concessions relatifs aux columbariums.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4. Avancement de trois agents : création de deux postes d'adjoint technique territorial principal 1ère classe et d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe. (Délibération n°48/2012)

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à la demande d'avancement formulée par notre collectivité au titre de 2012 pour trois agents des services techniques.

Afin de promouvoir ces agents, le conseil municipal est invité à créer les postes correspondants :

- Deux postes d'adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à temps complet

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012.
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à chaque grade ~~et~~ respectif.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibération pour autoriser la programmation de l'effacement de réseaux et la pose de 25 candélabres route du Château et route de Sainte Croix. (Délibération n°49/2012)

Les membres du conseil autorisent le maire à inscrire en dépense d'investissement les travaux d'effacement de réseaux et la pose de 25 candélabres route du Château et route de Sainte Croix pour un montant de 42 400 €.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

6. Décision modificative relative au budget communal (sortie d'actif du camion et ouverture d'un crédit en investissement pour 25 candélabres). (Délibération n°50/2012)

Les membres du conseil approuvent la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement		Article	Crédit BP 2012	DM	Nouveau crédit
Dépenses	Entretien de bâtiments	61522	389 489,30	- 42 400,00	347 089.30
Dépenses	Virement à la section d'investissement	023	1 251 018,50	+42 400,00	1 293 418.50

Section d'investissement		Article	Crédit BP 2012	DM	Nouveau crédit
Recettes	Virement de la section d'investissement	021	1 251 018,50	+42 400,00	1 293 418.50
Dépenses	Ouverture d'un programme d'effacement de réseau et installation de 22 candélabres route du Château et remplacement de 3 mâts route de Sainte Croix	2315-254	0,00	+42 400,00	42 400,00
Dépenses	Cession du camion	2182 (21)	0,00	+ 1 000,00	1000
Recettes	Produits des cessions d'immobilisation	024	0,00	+ 1 000,00	1000

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

7. Décision modificative relative au budget du camping les Dunes. (délibération n°51/2012)

Les membres du conseil approuvent la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement		Article	Crédit BP 2012	DM	Nouveau crédit
Dépenses	Intérêts moratoires	6711	30,00	+ 150,00	180,00
Dépenses	Entretien de bâtiments	61522	18 520,17	- 150,00	18 370.17

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

8. Décision modificative relative au budget Habitations Légères de Loisirs. (Délibération n°52/2012)

En raison de la remise en état des installations électriques réalisées, les membres du conseil approuvent la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement		Article	Crédit BP 2012	DM	Nouveau crédit
Dépenses	Entretien de bâtiment	61522	11 800,19	- 6 500,00	5 300.19
Dépenses	Virement à la section d'investissement	023	142 200,00	+6 500,00	148 700,00

Section d'investissement		Article	Crédit BP 2012	DM	Nouveau crédit
Recettes	Virement de la section d'investissement	021	142 200,00	+6 500,00	148 700,00
Dépenses	Remise en état des installations électriques	2315	142 200,00	+6 500,00	148 700,00

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

9. Délibération autorisant le remboursement des usagers pour service non rendu. (Délibération n°53/2012)

En raison de la baisse de diffusion des émetteurs de Digosville et d'Urville-Nacqueville en juillet 2012, deux usagers des HLL qui avaient loué un téléviseur n'ont pu le faire fonctionner. Ils sollicitent le remboursement de la location.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à rembourser les usagers lésés, lorsque le service prévu n'a pas été rendu.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

10. Délibération autorisant le remboursement de frais d'électricité imputés à l'association des Pêcheurs Plaisanciers (suite à une erreur de branchement). (Délibération n° 54/2012)

Depuis plusieurs mois, l'APPUN reçoit des factures d'électricité très élevées. Lors des travaux d'aménagement du parking Le Fort, le réseau d'éclairage public a été branché par erreur sur le compteur de l'APPUN. Des travaux de modification de ce branchement ont été demandés à la Communauté de Communes de la Hague. A ce jour, rien n'a été entrepris.

Le président de l'association demande si la commune peut rembourser les frais d'électricité imputés par erreur à l'association.

La facture d'août 2011 s'élevait à 165 €, celle d'août 2012 s'élève à 699.97 € soit une augmentation de 534.97 €.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à rembourser l'association. La dépense sera imputée à l'article 62878 du budget communal.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

11. Demande de remise gracieuse de pénalités d'un administré. (délibération n°55/2012)

Le centre des Finances Publiques d'Equeurdreville-Hainneville nous adresse une demande de remise gracieuse de pénalités relative à un administré qui a payé en retard sa taxe d'urbanisme correspondant au permis de construire PC 611 10 Q0017 en raison d'un recours devant le tribunal administratif.

En application de l'article L251, a) du Livre de Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Montant faisant l'objet de la demande de remise : 102 €.

Le conseil municipal donne son accord.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

12. Modification du contrat Groupe Gras Savoye. (Délibération n°56/2012)

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune d'Urville-Nacqueville adhère :

Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 01/01/2009.

Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 01/01/2009.

Le marché prévoit une révision des taux à compter du 1^{er} janvier 2013 au vu de l'évolution de la sinistralité.

« Le bilan des exercices 2009 à 2011 établi par l'assureur Groupama, met en évidence un déséquilibre du contrat du fait d'une sinistralité plus élevée que les années précédentes. A périmètre égal, l'engagement financier de l'assureur « provisions pour sinistres incluses » a augmenté de 38 % entre 2009 et 2011. En outre, la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, en allongeant la durée de travail,oblige les assureurs à constituer des provisions supplémentaires ». La Société Groupama a demandé une augmentation des taux de cotisations de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2012 suite aux modifications statutaires et en plus des 15% prévu dans le marché initial à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela porte l'augmentation à 30%.

Le contractant peut choisir de se retirer du contrat ou accepter les termes des deux avenants ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Mme le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013,

- Contrat couvrant les agents cotisants à la CNRACL – collectivités de moins de 50 agents : 5.59 % (au lieu de 4.30%).
- Contrat couvrant les agents cotisants à l'IRCANTEC : 1.55 % (au lieu de 1.19%).
- Ces tarifs seront maintenus pendant cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.
- Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

13. Création d'un tarif de location de la salle de fêtes pour deux jours fériés successifs en dehors des week-ends. (Délibération n° 57/2012)

Les membres du conseil municipal approuvent la création d'un tarif pour la location de la salle des fêtes pour deux jours fériés successifs en dehors des week-ends.

Le tarif de ces deux jours sera le même que le tarif week-end.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

14. Affaires, questions, informations diverses.

- Information sur le budget prévisionnel relatif à l'activité « loisir découverte » : M. Cauchebrais (Délibération n°58/2012).

Le conseil municipal valide la reconduction d'un budget globalement identique à celui de la saison précédente pour la saison 2012-13.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- Information sur l'aménagement de la Batterie de Nacqueville Haut :

Une consultation va être lancée en vue de constituer un groupement composé d'un paysagiste, d'un historien, d'un architecte, d'un géologue et divers spécialiste. Le groupement retenu aura pour mission de réaliser l'avant projet puis les études. Un accord cadre de maîtrise d'oeuvre sera passé avec ce dernier.

Un comité procèdera au choix du groupement, qui constitué des volontaires suivants :

- o titulaires : Yveline Druetz, Marie Claude Alessandrini, Jean-Pierre Aupetit,
- o suppléants : Delphine Lemièrre, Charles Jacquet

- Point sur le chemin des douaniers côté Landemer,
- Point sur les travaux de réfection de la Mairie,
- Point sur la construction de la nouvelle base SNSM,
- Point sur le tri des archives,
- Point sur le giratoire (réalisation prévue en 2013),
- Point sur le fond de péréquation intercommunal et communal (CCH + communes) pour les années à venir,
- Point sur l'installation d'un réseau de fibre optique sur la commune,
- Pas de nouvelle sur la restructuration foncière. Néanmoins, ce travail reste prévu pour 2013.

**Annexe n°1 : liste détaillée des décisions prises par le maire
entre le 1er janvier et le 30 juin 2012**

N°	Date de la Décision	Objet	Détails	Montants concernés	
				HT	TTC
1	2/01/2012	Renouvellement d'autorisation d'installation d'un stand de pâtisserie, sur la Place de l'Ancien Village Normand les dimanches et jours fériés du 18/03/12 au 28/10/12	SARL MBG COCCIMARKET	A titre gratuit	A titre gratuit
2	12/04/2012	Marché de fourniture de deux mobilhomes pour le camping les Dunes	Société DIRECT LOISIRS		29 294.82 €
3	25/04/2012	Marché pour la fourniture et la pose de matériel pour la réparation d'un module du skatepark	Société AGORESPACE	4 687.57 €	5 606.33 €
4	24/05/2012	Convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de l'ancienne batterie militaire	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saint-Lô		1110.00 €
4 bis	26/04/2012	Marché pour la fourniture, pose et raccordement de 15 candélabres, rue Saint Jean.	Société INEO	18 262.50 €	21 841.95 €
5	15/06/2012	Remboursement de la cotisation automobile « conduire » du contrat n° 1040 pour la période du 13/03/12 au 31/12/12 pour le véhicule 5451TR50 remplacé par l'IVECO CC-3686PJ.	Compagnie d'assurances Groupama		100.72 €
6	18/06/2012	Animations pour la saison estivale 2012 sur le camping Les Dunes	Groupe « C'est pas nous les méchants » le 17/07/12 Aurélie FERRY LE 24/7/12 Marinade : le 31/07/2012 Les Ninchus : le 7/08/2012 Laurent PIQUOT le 14 août 2012 Audio-production : les 10, 12, 19 et 26 juillet 2012 Aurélie Ferry : les 2, 9 et 16 août 2012		600.00 € 734.00 € 600.00 € 600.00 € 500.00 € 800.00 € 600.00 €
7	29/06/2012	Marché de rénovation du réseau d'éclairage public au caravaning Le Clos Moisson, et ajout de 4 éclairages supplémentaires au camping Les Dunes	Société INEO	15 500.00 € 6057.50 €	18 535.00 € 7 244.77 €

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 25 septembre 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 9 octobre 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.